



1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION INTÉRIEURE.

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.



DÉMOLITION INTÉRIEURE

II. Problématique

Poussières :

Les poussières, en particulier les poussières fines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

III. Champ d'application de la fiche

Descriptif des opérations concernées :

Tous les types de travaux de démolition intérieure sont concernés, en particulier les travaux de maçonnerie (démolition ou sciage de cloisons en plâtre, brique ou béton) et de carrelage génèrent de grandes quantités de poussières.

Codes CFC associés : 211, 251, 252, 254, 281, 282

Principaux corps de métier concernés :

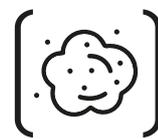
Maçons ; Carreleurs ; Sanitaires

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



2. MESURES

V. Avant l'ouverture du chantier

MB-1

Définir les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières : matériel et main d'œuvre, intégration dans le planning et le devis.

MB-2

S'informer et s'accorder sur les mesures à mettre en place avec les autres entreprises intervenantes.

VI. Au début des travaux

MB-3

Obstruer les bouches du système de ventilation du bâtiment.

MB-4

Isoler la zone de travaux : fermeture des portes, pose de bâches.

VII. Pendant les travaux

MB-5

Assurer le renouvellement d'air dans la zone de travaux :

a) Si la quantité de poussières est faible, aérer la pièce par l'ouverture des fenêtres si cela ne cause pas de nuisances au voisinage direct.

b) Si la quantité de poussières est élevée ou si l'ouverture des fenêtres cause des nuisances au voisinage, mettre en place un système de ventilation équipé de filtre (extracteur d'air, cf. figure 3).

MB-6

Utiliser un brumisateur d'eau pour limiter la dissémination des poussières (cf. figure 1).

MB-7

Pendant des travaux de démolition intérieure, utiliser des machines électriques (moteurs thermiques à proscrire).

MB-8

Éliminer les gravats générés au fur et à mesure en les collectant à l'aide de bacs ou des sacs fermés de manière étanche.

VIII. A la fin des travaux

MB-9

Effectuer un nettoyage final à l'aide d'un aspirateur industriel (avec tambour) avant la restitution des locaux aux autres corps de métier ou aux propriétaires.



IX. **Exemples** de situation conformes et non conformes

Figure 1
DÉMOLITION CONFORME :



Mise en place d'un brumisateur pour rabattre les poussières.

Figure 2
DÉMOLITION NON-CONFORME :



Absence de brumisateur.
(importante quantité de poussières dans l'air)

Figure 3



Système de filtration de l'air de type « air-cube ».

Demeurent réservées les exigences en termes de protection des travailleurs qui sont de la compétence de la SUVA (division sécurité au travail).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX